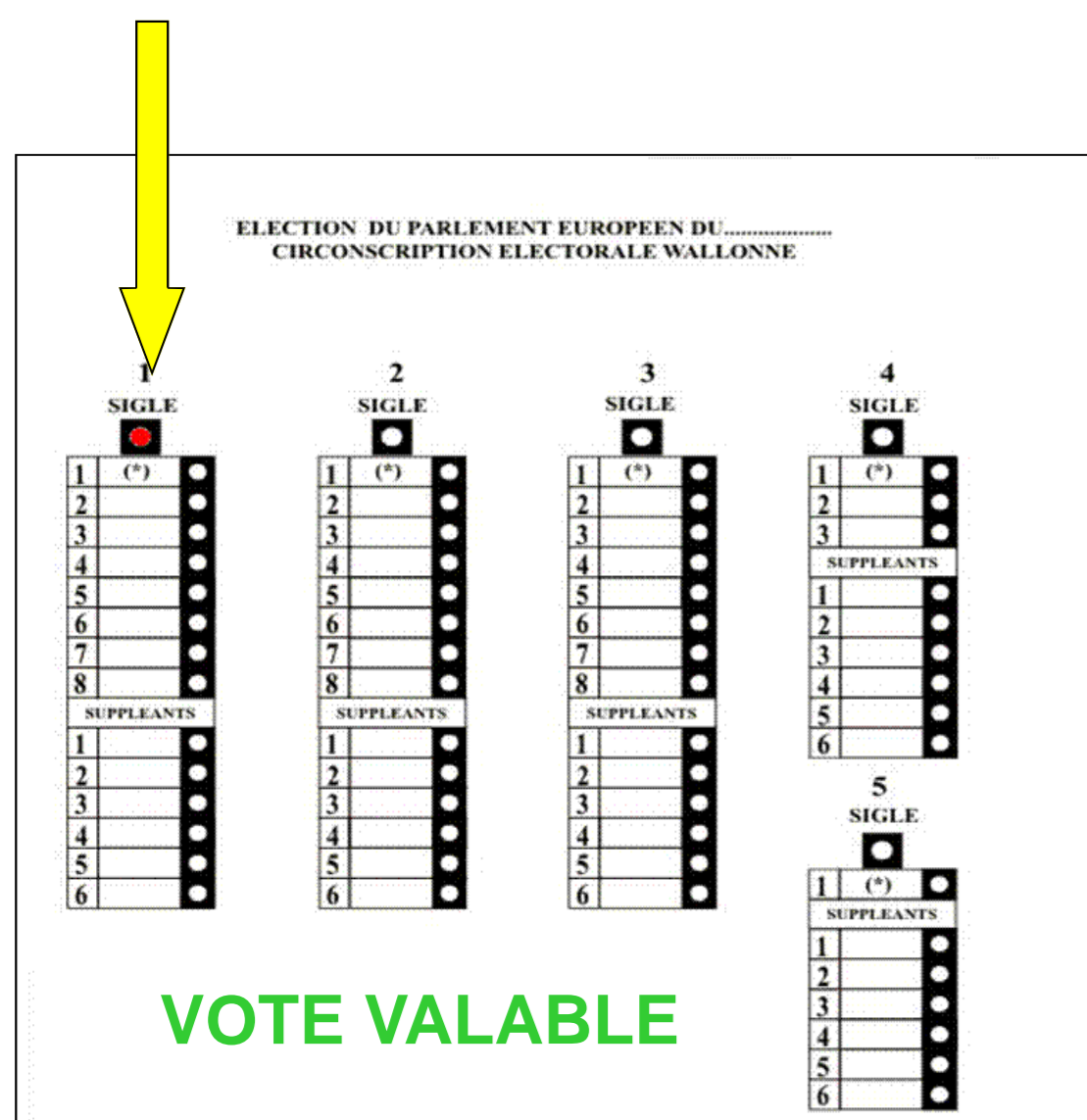


Voter VALABLEMENT = toujours rester DANS LA MÊME LISTE

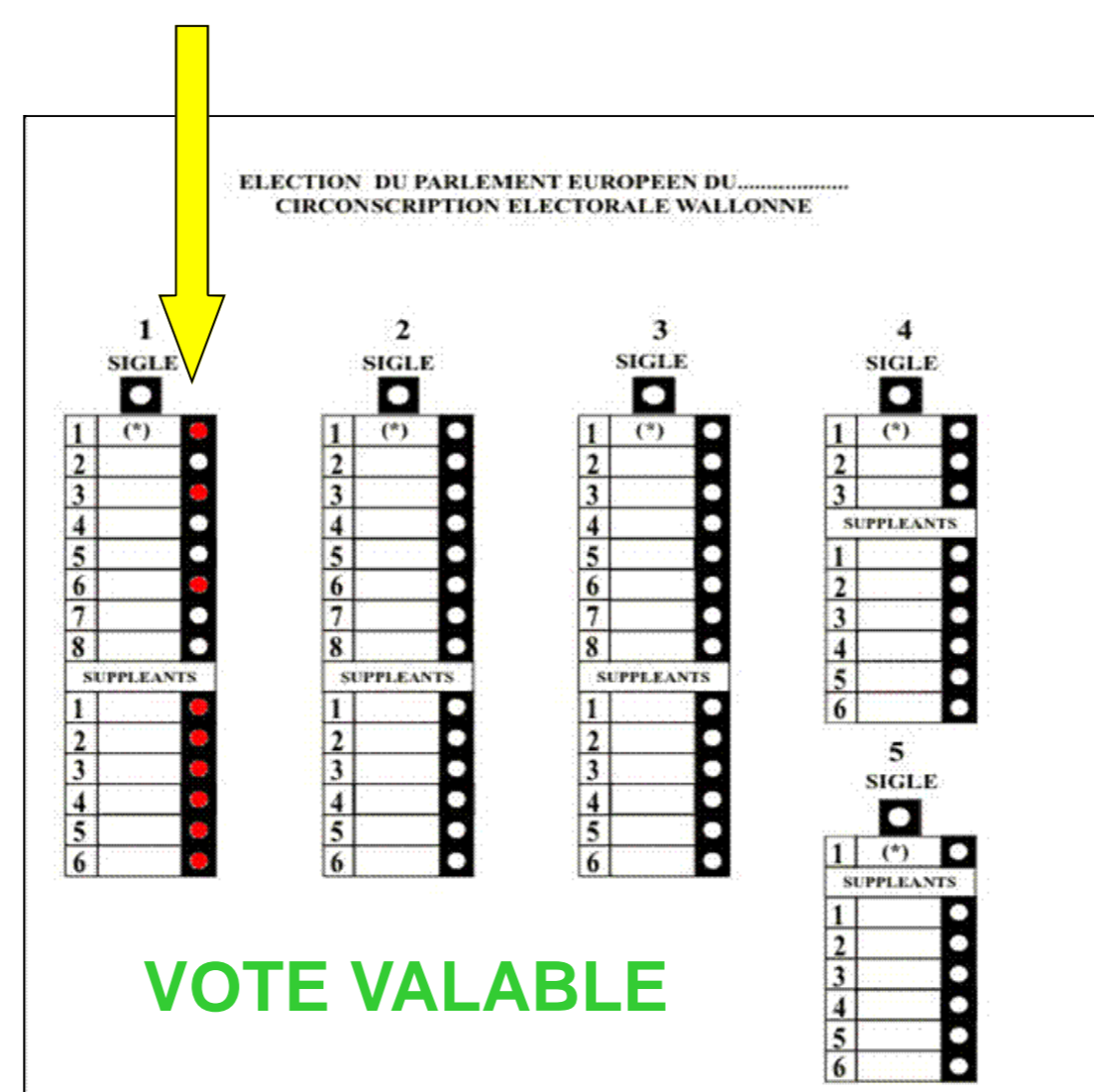
1. Vous votez pour un parti

= une petite boule rouge sous le nom d'un parti



2. Vous votez pour un ou plusieurs candidat(s) /suppléant(s) d'un parti

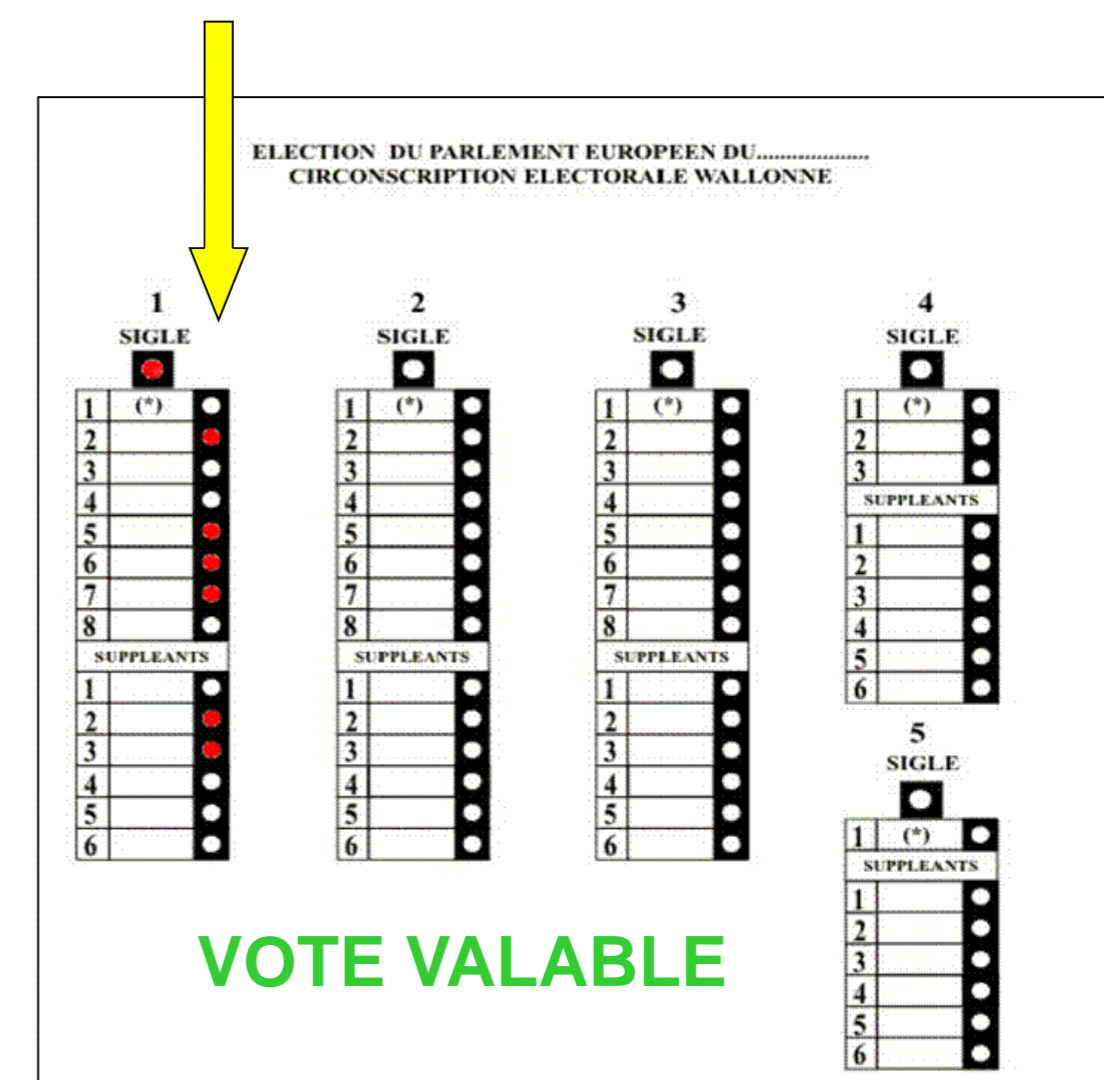
= une petite boule rouge à côté du nom d'un candidat/suppléant
= plusieurs petites boules rouges à côté des noms de candidat(s)/suppléant(s)



3. Vous votez pour un parti ET pour un ou plusieurs candidat(s)/suppléant(s) de ce parti

= une petite boule rouge sous le nom d'un parti ET une ou plusieurs petite(s) boule(s) rouge(s) à côté du (des) nom(s) de candidat(s)/suppléant(s)

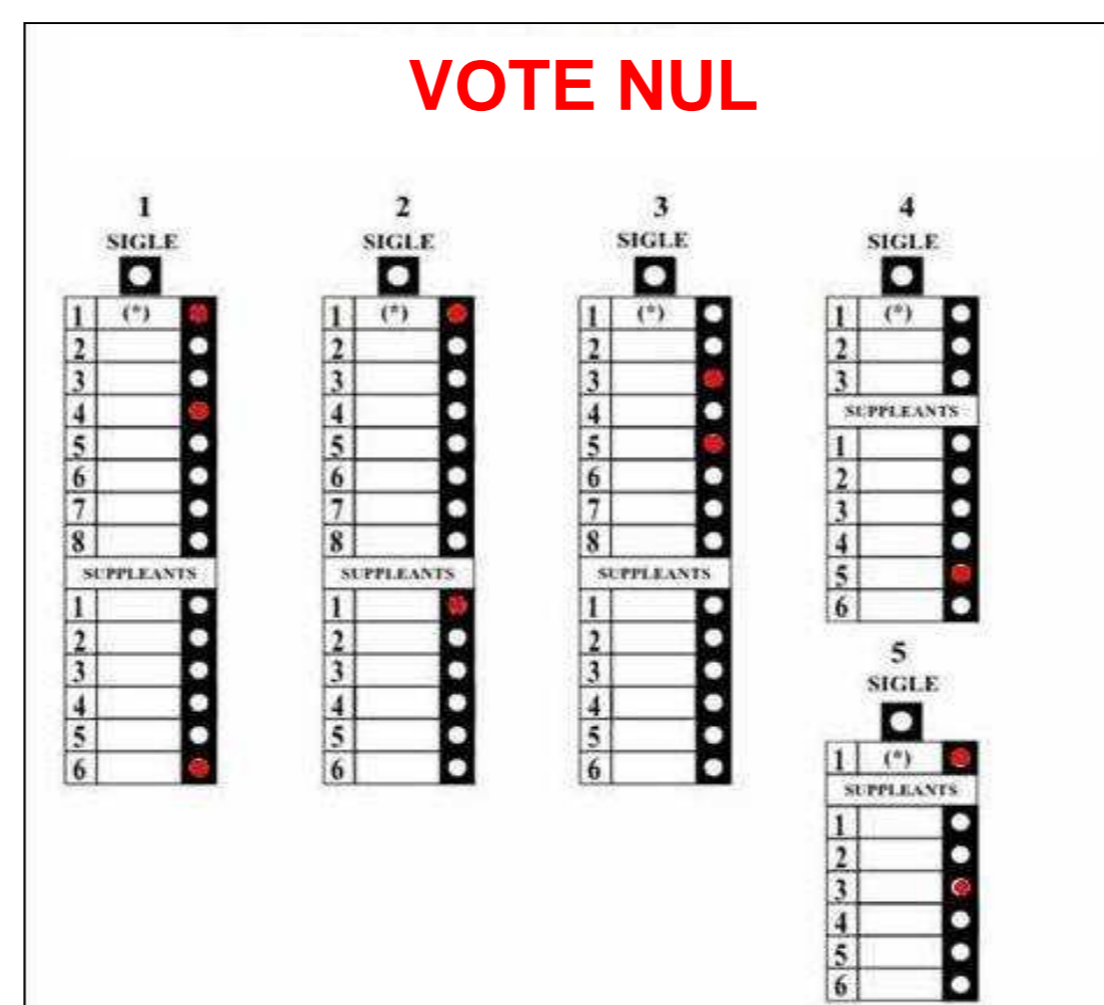
Attention : Le vote pour le parti ne compte plus. Seuls les votes pour un ou plusieurs candidats comptent.



Ce que vous ne pouvez PAS faire :

= voter pour plusieurs partis
= voter pour un ou plusieurs candidats et/ou suppléants de plusieurs partis

= VOTE NUL



Lors d'élections simultanées, comme ce sera le cas le 25 mai prochain, vous pouvez voter pour chaque élection pour des listes différentes.

Par exemple : une liste pour le Parlement européen, une autre pour la Chambre et encore une autre pour le Parlement Régional.

Informations du SPF Intérieur :
www.elections.fgov.be